

## Mandat

### Commission Formation et qualification des adultes (CFQA)

#### A. Objectifs et tâches sur la base de la vision, de la mission et des objectifs de la CSFP

La Commission est chargée de traiter les questions concernant la formation et la qualification des adultes. Elle s'investit dans l'établissement de conditions cadres à même d'encourager la qualification professionnelle des adultes et représente la CSFP dans cette thématique. La commission coordonne les travaux des deux groupes de travail linguistiques Qualification des adultes. Le comité de la CSFP lui donne les orientations stratégiques, l'objectif étant d'augmenter le nombre des diplômes professionnels pour adultes afin de bénéficier du potentiel de personnel spécialisé qu'ils recèlent.

La commission élabore notamment des recommandations et des stratégies en ce qui concerne:

- la coordination de l'application dans les cantons;
- l'harmonisation du financement de la qualification des adultes;
- la promotion de l'offre;
- l'information / la communication;
- le monitoring.

#### **Objectif stratégique 1: La formation professionnelle repose sur des structures efficaces et un financement solide**

##### Recommandations / application uniforme de la loi

La commission se saisit des questions de fond dans le domaine de la qualification des adultes et propose des solutions élaborées en vue d'une application harmonisée. A cette fin, la Commission peut émettre des recommandations.

##### Coordination et échange d'expériences

- La commission mène le dialogue avec les partenaires de la formation (Confédération, organisations du monde du travail) et d'autres partenaires, identifie de concert avec eux les mesures à prendre et propose des solutions.
- La commission coordonne les travaux des deux groupes de travail linguistiques Qualification des adultes.

#### **Objectif stratégique 2: La formation professionnelle est flexible et toujours en phase avec les dernières évolutions**

##### Procédures de consultation et d'audition

La commission prend position sur les procédures de consultation et d'audition dans la thématique de la qualification des adultes. Elle participe aux travaux de la Confédération sur le développement des orientations nationales en ce qui concerne la qualification des adultes.

#### **Objectif stratégique 3: Le système de formation prépare les individus à intégrer durablement le marché du travail et à bien s'insérer dans la société**

La commission s'implique dans le développement d'offres à la mesure des besoins et des exigences des adultes. Ce faisant, elle implique les organisations du marché du travail dans cette démarche.

#### **Objectif stratégique 4: Le système de formation est connue et compréhensible par tous**

##### Définition des diverses prestations dans la formation professionnelle initiale

Les travaux de la commission contribuent à renforcer la connaissance et l'attrait de la qualification des adultes également pour les employeurs en vue de promouvoir la qualification des collaborateurs. Pour la mise à disposition d'informations / communication au niveau national, la Commission coopère avec la Confédération.

### **Objectif stratégique 5: La formation professionnelle établit des critères de qualité**

#### Développement de la qualité, assurance qualité

La commission rédige des recommandations pour que les cantons appliquent de manière coordonnée les dispositions de la Confédération sur la qualification des adultes.

### **Objectifs opérationnels / mesures relevant de la compétence de la Commission**

- La commission mène le dialogue avec les partenaires de la formation (Confédération, organisations du monde du travail) et d'autres partenaires, identifie de concert avec eux les mesures à prendre et propose des solutions.
- La commission reproduit équitablement les domaines de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle. Son activité est donc interdisciplinaire.

### **B. Organisation et ressources**

- La commission se compose de 3-4 membres provenant de chacun des groupes de coordination linguistiques, et d'un président. Il faut veiller en l'occurrence à une représentation équilibrée de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle. La commission est présidée par le chef ou la cheffe d'un office.
- Une sous-commission est subordonnée à la CFQA: le groupe de coordination 'Berufsabschluss für Erwachsene Deutschschweiz'.
- La CFPI peut aussi déléguer à ses sous-commissions des tâches autres que celles figurant dans leurs mandats. Les tâches et la composition des sous-commissions doivent être approuvées par le Comité de la CSFP.
- Le secrétariat de la CSFP met à la disposition de la Commission des ressources équivalant à 20% d'un poste.

### **C. Rapport / information**

La commission veille à ce que le Comité de la CSFP soit régulièrement informé de toutes les informations essentielles concernant le travail qu'elle effectue.

Le/la président/e ou son/sa représentant/e prend part à la journée de réflexion organisée par la CSFP. La personne est chargée, lors de cette rencontre, de présenter les travaux effectués par la commission au cours de l'année écoulée et de donner une vue d'ensemble des défis qu'il lui reste à relever.

### **D. Invités, expertes et experts**

La Commission peut convier des invités ou s'adjoindre des experts lorsque cela s'avère nécessaire pour comprendre et traiter une problématique de manière approfondie.

Morat, 16 novembre 2018



Christophe Nydegger  
Président de la CSFP



Chantal Andenmatten  
Cheffe de l'Unité de coordination  
Formation professionnelle & Secondaire II  
formation générale